

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1638 3 août 2007

SOMMAIRE

Aixone S.à r.l	F.P.A. S.A
Aixone S.à r.l	Gaard- a Rousebauer
AMACO (Luxembourg) S.A	Gruppo Fabbri International S.A 7861!
AMACO (Luxembourg) S.A	Haspolux A.G
Arten	Lirem S.A
C71	Living Planet Fund Management Company
Cajas Españolas De Ahorros II Sicav 78578	S.A
CERE II Coinvest S. à r.l	LNR Europe Investors S. à r.l. SICAR 78608
CEREP Investment H S.à r.l	Luxalpha Sicav
CEREP Investment P S.à r.l	Marvillo S.à r.l
CEREP Investment T S.à.r.l 78605	MGP Idaho S.à r.l
CEREP Investment U S.à r.l	Modaven & Co SCA
CEREP Investment W S.à r.l 78611	Montfortlux S. à r.l
CEREP Investment Z S.à r.l	Pama Solidum S.à r.l
Coin International S.à r.l	Royal Eight Ball S.à r.l 78580
Compagnie Foncière et Industrielle S.A.	S.A.Temco Services-Succursale à Luxem-
78607	bourg
Coopérative des Patrons-Bouchers du	Science 14 78613
Nord	
De Witte and Morel Global Resources S.A.	péens (SOPALE)
	Tecto Luxembourg S.A78579
Eiknes International78624	
Elite Print S.A	
Family Affair S.à r.l	Vasta S.A
FPΔ S Δ 78621	



Family Affair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 78.856.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007077604/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070084664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Cajas Españolas De Ahorros II Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 68.589.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le mardi 10 avril 2007 à 11.00 heures

Résolution 5

«L'Assemblée ratifie la nomination de M. Constantino Toribio García au poste d'administrateur de la Société en remplacement de M. Jesús González Martín.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de la Société de M. Pere Garcia Horn et de nommer, sous réserve de l'approbation des autorités luxembourgeoises, Mme Lídia Miquel Juncosa, Head of Treasury department, Caixa d'Estalvis de Tarragona, Plaza Imperial Tarraco, 6, E-43005 Tarragona, au poste d'administrateur de la Société pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2008.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- M. Roberto Aleu Sánchez
- M. José María Renedo Cortés
- M. José María Abella Mascarilla
- M. José Ignacio Iglesias Lezama
- M. José María Marañon Barreras
- M. Diego Ruiz Carrillo
- M. Angel María Cañadilla Moyano
- M. Xavier Tribó Boixareu
- M. Constantin Toribio García
- M. Oscar Fernández Huerga
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, représentée par M. Georg Lasch, M. Sébastien Lecaudey et M. Craig Fedderson.

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2008.»

Résolution 6

«L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2008.»

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007074470/3085/40.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.



Pama Solidum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 110.164.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2007077607/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Ternium S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.668.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour TERNIUM S.A.

A. Soares

Référence de publication: 2007076600/7864/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10232. - Reçu 120 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Tecto Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 35.567.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076623/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08621. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Vasta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 32.234.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075699/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08030. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.



Royal Eight Ball S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 16, rue de la Fonderie. R.C.S. Luxembourg B 41.433.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 26 mars 2007:

- 1) Monsieur Colucci Juan-Carlos, demeurant à L-2262 Bonnevoie, 21, rue Adolphe Omlor, cède 82 (quatre-vingt deux) parts sociales de 24,78 € (vingt quatre Euros et soixante dix-huit Cents) chacune à Monsieur Simone Tiziano, demeurant à L-1719 Luxembourg, 15, rue des Haut-Fourneaux.
- 2) Monsieur Castilla Juan-Carlos, demeurant à L-2153 Luxembourg, 57, rue Antoine Meyer, cède 84 (quatre-vingt quatre) parts sociales de 24,78 € (vingt quatre Euros et soixante dix-huit Cents) chacune à Monsieur Simone Tiziano, précité.
- 3) A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la Sàrl ROYAL EIGHT BALL se trouve désormais réparti de la manière suivante:

	parts
Monsieur Colucci Juan-Carlos précité,	168
Monsieur Castilla Juan-Carlos, précité	166
Monsieur Simone Tiziano, précité	166
Total:	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2007.

J.-C. Colucci/ J.-C. Castilla/ T. Simone.

Référence de publication: 2007076957/670/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

CERE II Coinvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.203.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CERE II COINVEST S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.203, incorporated by deed of the undersigned notary on 19 December 2005 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 863 on 2 May 2006 (the «Company»).

The meeting elects as president Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg. The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

- I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.
- II. It appears from the attendance list that all the 250 shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance of the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities, the meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.
 - III The agenda of the meeting is the following:
- 1) To amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a fifth paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:
- «17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.



- 17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capita
- 17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 17.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.
- 17.5 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.»
 - 2) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

Sole resolution

The Shareholders resolve to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a fifth paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

- «17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capita
- 17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 17.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.
- 17.5 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,900.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des associés de la société à responsabilité limitée CERE II COINVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.203 et constituée suivant acte par-devant le notaire soussigné en date du 19 décembre 2005 et publié au Mémorial C numéro 863 du 2 mai 2006 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg.



Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un cinquième paragraphe dans l'article 17 des Statuts.
 - 2. Divers

Après délibération, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale des associés décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un cinquième paragraphe dans l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

- «17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 17.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5 %) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
- 17.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.
- 17.5 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à 1.900,- Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à a demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, les personnes prémentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007. Relation: LAC/2007/11476. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077074/211/135.

(070084153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.



Living Planet Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.908.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour LIVING PLANET FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

O. Schuetz / A. Trappendreher

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007076628/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05687. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Tenaris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 85.203.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour TENARIS S.A.

A. Soares

Référence de publication: 2007076598/3746/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10225. - Reçu 162 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.981.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MODAVEN & CO SCA (the «Company»), a société en commandite par actions, acting through its commandité MODAVEN S.àr.I (the «Manager»), having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 4 May 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by M ^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Miriam Schinner, residing in Luxembourg, and as scrutineer Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all thirty two thousand (32,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

- 2. The agenda of the meeting is as follows:
- (I) To restructure the issued share capital of the Company by:
- (i) creating ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J while maintaining the Management Share and determine the rights and obligations of the different classes of shares by amending article 5, article 18 and article 19 of the Articles of Incorporation as set forth below;



- (ii) reclassification of the existing thirty one thousand nine hundred and ninety nine (31,999) Ordinary Shares into eleven thousand one hundred and seventy (11,170) class A shares, eleven thousand one hundred and seventy (11,170) class B shares and nine thousand six hundred and fifty nine (9,659) class C shares and payment of a premium on the class A shares of one hundred thousand five hundred and thirty euro (€100,530.-), of one hundred thousand five hundred and thirty euro (€100,530.-) on the Class B shares and of a premium of eighty six thousand nine hundred and thirty one euro (€86,931.-) (being a total of two hundred and eighty seven nine hundred and ninety one euro (€287,991.-)
- (iii) the increase of the issued share capital by an amount of thirty two thousand euro (€ 32,000.-) to an amount of one hundred and eleven thousand and seven hundred and one euro (€111,701) by way of contribution in cash by MOD-ACIN LUXEMBOURG S.àr.l. and the issue of a total of seventy nine thousand seven hundred and one shares (79,701) in such classes as set forth below each with a nominal value of one (1) euro and a total subscription price of seven hundred and ninety one thousand and ten (€797,010.-); subscription to the new shares and payment of the total subscription price by cash payment of seven hundred and ninety one thousand and ten (€797,010.-); allocation of the nominal of one (1.-) euro per share to the issued share capital, an amount of eleven thousand ten hundred and seventy (€ 11,170.-) to the legal reserve and the remainder to the share premium,

Class of Shares to be issued	Number
	of shares
C	1,511
D	11,170
E	11,170
F	11,170
G	11,170
H	11,170
I	11,170
J	11,170
Total	79,701

- (iv) to determine the rights and obligations of each class of shares by amending articles 5, 18 and 19 and providing for a new article 20, all as set forth in the amended and restated articles under agenda item (V) below;
- (v) to create an authorised un-issued capital of one (1) billion euros represented by one (1) billion authorised un-issued shares of either class, with a validity period of starting on the date of the present meeting and ending on the fifth anniversary of the date of publication of the deed recording the minutes of the present meeting in the Mémorial while waiving, suppressing or limiting and authorising the Manager to waive, suppress or limit any preferential subscription right of existing shareholders as provided for by Luxembourg company law for any issues of shares against contribution in cash, in kind and by way of incorporation of available reserves and premium under such authorised share capital, acknowledgement of the report pursuant to article 32-3(5) of Luxembourg Company law on the circumstances and prices of issues of shares against cash without pre-emptive subscription rights; consequential amendment of article 5;
- (II) To authorise the Company, or any wholly-owned subsidiary, to from time to time purchase, acquire or receive shares in the Company up to 10% of the issued share capital from time to time, and in the case of acquisitions for value, at a purchase price being no less than 0.01 euro and no more than 10% above the market value per share as reasonably determined by the Manager or above the issue price per share if higher and on such terms as shall be determined by the Manager of the Company, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for a period of 18 months;
- (III) To provide for transfer procedures and restrictions by providing for a new article 8 as set forth in the amended and restated articles under agenda item V below;
 - (IV) To amend article 4 (Object, Purpose) of the Company to read as follows:
- **Art. 4. Object, Purpose.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, notes and debentures as well as any other type or kind of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or such other Company as the Company deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.



(V) To amend and restate the Articles of Incorporation of the Company in their entirety while taking into account inter alia the above resolutions and such other changes as set forth in the amended and restated articles, substantially in the form attached the to proxies.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company by creating ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F,G, H, I and J while maintaining the Management Share and to determine the rights and obligations thereof by amending article 5, article 18 and article 19 of the Articles of Incorporation as set forth in the agenda and to renumber the following articles in consequence.

The meeting resolved to reclassify the existing thirty one thousand nine hundred and ninety nine (31,999) Ordinary Shares into eleven thousand one hundred and seventy (11,170) class A shares, eleven thousand one hundred and seventy (11,170) class B shares and nine thousand six hundred and fifty-nine (9,659) class C shares. MODACIN LUXEMBOURG S.àr.l. then resolved to proceed to and proceeded to the payment of a premium on the class A shares of one hundred thousand five hundred and thirty euro (€100,530.-), of a premium on the class B shares of one hundred thousand five hundred and thirty euro (€100,530.-) and of a premium of eighty-six thousand nine hundred and thirty one (€86,931.-) (being a total of two hundred and eighty-seven thousand nine hundred and ninety one euro (€287,991.-).

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of thirty two thousand euros (€ 32,000.-) to an amount of one hundred and eleven thousand and seven hundred and one euro (€111,701.-) by way of contribution in cash by MODACIN LUXEMBOURG S.àr.l. and the issue of a total of seventy-nine thousand seven hundred and one (79,701) shares in such classes as set forth below each with a nominal value of one (1.-) euro and a total subscription price of seven hundred and ninety-seven thousand and ten euro (€797,010).

Thereupon the sole subscriber subscribed to the new shares as set out in the agenda to the meeting and fully paid such shares by contribution in cash of seven hundred and ninety-seven thousand and ten euro (€797,010.-).

The meeting resolved to allocate the nominal of one (1.-) euro per share to the issued share capital, an amount of eleven thousand one hundred and seventy euro (€11,170.-) to the legal reserve and the remainder to the share premium.

Evidence of the payment of the total subscription price of the seventy-nine thousand seven hundred and one (79,701) new shares so issued (being a total subscription price of seven hundred and ninety-seven thousand and ten euro (ϵ 797,010.-) and of the payment of the premium on the reclassified shares of two hundred and eighty-seven thousand nine hundred and ninety one euro (ϵ 287,991.-) (total: one million and eighty-five thousand and one euro (ϵ 1,085,001.-) was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to determine the rights and obligations of each class of shares by amending articles 5, 18 and 19 and providing for a new article 20, all as set forth in the amended and restated articles under agenda item V above;

The meeting resolved to create an authorised unissued capital of one (1) billion euro represented by one (1) billion authorised un-issued shares of either class, with a validity period of starting on the date of the present meeting and ending on the fifth anniversary of the date of publication of the deed recording the minutes of the present meeting in the Mémorial while waiving, suppressing or limiting and authorising the Manager to waive, suppress or limit any preferential subscription right of existing shareholders as provided for by Luxembourg company law for any issues of shares against contribution in cash, in kind and by way of incorporation of available reserves and premium under such authorised share capital.

The meeting acknowledged the report of the Manager pursuant to article 32-3 (5) of Luxembourg on the circumstances and prices of issues of shares against cash without pre-emptive subscription rights.

The meeting resolved to amend consequently the article 5 of the Article of Incorporation as set forth below.

Second resolution

The meeting resolved to authorise the Company, or any wholly-owned subsidiary, to from time to time purchase, acquire or receive shares in the Company up to 10% of the issued share capital from time to time, and in the case of acquisitions for value, at a purchase price being no less than 0.01 euro and no more than 10% above the market value per share as reasonably determined by the Manager or above the issue price per share if higher and on such terms as shall be determined by the Manager of the Company, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for a period of 18 months;

Third resolution

The meeting resolved to provide for transfer procedures and restrictions by providing for a new article 8 as set forth in the amended and restated articles.

Fourth resolution

The meeting resolved to amend article 4 of the Article of Incorporation as set out in the agenda.



Fifth resolution

The meeting resolved to amend and restate the Articles of Incorporation of the Company in their entirety while taking into account inter alia the above resolutions and such other changes as set forth in the amended and restated articles below, substantially in the form attached the to proxies.

- **Art. 1. Establishment, Denomination.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of MODAVEN & Co SCA (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law of 1915»), and the present Articles of Incorporation.
- **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager(s). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager(s).

In the event that the Manager(s) determine that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Object, Purpose.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, notes and debentures as well as any other type or kind of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or such other Company as the Company deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred and eleven thousand seven hundred and one euro (€111,701.-) divided into

11,170 Class A Shares,

11.170 Class B Shares.

11,170 Class C Shares,

11,170 Class D Shares,

11,170 Class E Shares,

11,170 Class F Shares, 11,170 Class G Shares

11.170 Class H Shares.

11,170 Class I Shares and

- 11,170 Class J Shares (being together referred to as the «Ordinary Shares») and one (1) management share (action de commandité) (the «Management Share»), each Share with a nominal value of one (1.-) euro and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation. The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «Share» or the «Shares».
- 5.2 The Management Share shall be held by MODAVEN S.àr.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, as unlimited liability shareholder (associé commandité) and as Manager of the Company.
- 5.3 The authorised unissued capital of the Company is set at one billion euro represented by one billion Ordinary Shares. Any authorised but un-issued Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication of the deed of the extraordinary General Meeting of Shareholders providing for the authorised share capital of the Company in the Mémorial. Out of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue further Ordinary Shares (and/or instruments



convertible into shares or giving right to subscribe to Ordinary Shares) up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time (pro rata in each Class then in existence) but without reserving any pre-emptive subscription rights for existing Shareholders of any Class as it may in its discretion determine within a period starting on the date of the extraordinary General Meeting providing for the authorised share capital (or thereafter renewal thereof) and expiring on the fifth anniversary of the date of publication of the minutes of such extraordinary General Meeting in the Mémorial. In the case of issues of Ordinary Shares within the authorised share capital the Manager shall have such issues recorded by notarial deed in accordance with law and this article 5 amended accordingly.

- 5.4 The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.
- 5.5 The Company shall not issue fractional shares.
- 5.6 Any available share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of the Articles of Incorporation).
- 5.7 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.
- 5.8 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Ordinary Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Ordinary Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).
- 5.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Ordinary Shares (in the order provided for in article 5.8), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Ordinary Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Ordinary Share of the relevant Class held by them and cancelled.
- 5.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Ordinary Shares in issue in the Class of Ordinary Shares to be repurchased and cancelled.
- 5.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Manager(s) and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
- 5.12 Upon the repurchase and cancellation of the Ordinary Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares in registered form.

- 6.1 All Shares of the Company shall be issued in registered form.
- 6.2 A register of registered Shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares held by him.
- 6.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered Shares.
- 6.4 The Manager(s) may accept and enter in the register of registered Shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee, subject to the transfer provisions set forth in the present Articles of Incorporation.
- 6.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered Shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.
- 6.6 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 7. Certificates.

Upon the request of a Shareholder, certificates recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Manager(s) shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager(s). Such certificates shall be signed manually or by facsimile by one Manager or by its delegate. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.



Art. 8. Transfer of shares.

- 8.1 The Shares of the Company are freely transferable subject to the provisions set forth in the present Articles of Incorporation and in particular the present Article as well as to the provisions of a shareholder or like agreement between the shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any).
- 8.2 Each Shareholder shall ensure that any Transfer of Ordinary Shares (or any interest or right arising therefrom or relating thereto) shall be made in accordance with the provisions of these Articles and any Transfer of Ordinary Shares made otherwise than in accordance with such provisions shall be void and shall not be registered in the register of Shareholders of the Company.
- 8.3 If the provisions of any shareholder or like agreement (if any) which may be entered into between the Shareholders so provide, any Transfer of Shares shall be subject to the adherence to such agreement by the relevant transferee.
- 8.4 No transfer of any Ordinary Shares may be made by any Shareholder prior to 31st July 2013 (the «Lock-Up Period») unless otherwise agreed to by the Manager at his discretion.
- 8.5 After the Lock Up Period, Ordinary Shares may be Transferred subject to the procedure set out hereunder (and subject to the provisions of Article 8.1 to 8.3).
- 8.5.1 If a Shareholder (the «Requesting Shareholder») (other than the Manager) wishes to make a bona fide Transfer of one or more Ordinary Shares (or any rights or interest therein) to a third party (the «First Proposed Transfer»), the Requesting Shareholder shall give prior notice in writing to the Company indicating the number and class of Ordinary Shares concerned (the «Proposed Shares»), details as to the proposed transferee (in particular name, direct and indirect shareholders (if a legal entity) (the «Proposed Transferee»), the consideration for which the Proposed Shares are to be transferred and such other details as the Manager may reasonably require). The Company (acting through its Manager) shall within a period of 14 business days inform the Requesting Shareholder whether the First Proposed Transfer is an Approved Transfer:
- 8.5.1.1 if the First Proposed Transfer is an Approved Transfer, the Requesting Shareholder may Transfer the Proposed Shares to the Proposed Transferee within a period of 30 business days (subject to article 7.3). If the Approved Transfer has not been completed in such period it will no longer be an Approved Transfer and the procedure set out in the present article 8.5.1 shall again apply.
- 8.5.1.2 if the First Proposed Transfer is not an Approved Transfer, the Proposed Transfer may not be made by the Requesting Shareholder.
- 8.5.2 In the case of article 8.5.1.2, if the same Requesting Shareholder gives prior written notice to the Company as to a new bona fide Proposed Transfer of the same Proposed Shares (the «Second Proposed Transfer») to a transferee other than the Proposed Transferee (the «Second Proposed Transferee»), unless within a period of 14 business days the Company or one or more Affiliated Shareholders holding together more than 50% of the issued share capital of the Company offers to repurchase or purchase the Proposed Shares, the Second Proposed Transfer shall be an Approved Transfer and the Requesting Shareholder may Transfer the Proposed Shares to the Second Proposed Transferee upon the terms set out in the notice. If the Company or one or more Affiliated Shareholders holding together more than 50% of the issued share capital of the Company have offered to repurchase or purchase the Proposed Shares under the Second Proposed Transfer from the Requesting Shareholder, the Requesting Shareholder shall transfer the Proposed Shares to the Company or one or more Affiliated Shareholders holding together more than 50% of the issued share capital of the Company as the case may be.
- 8.5.3 If the Company considers that a Proposed Transfer is not bona fide, article 8.5.1 shall apply to a Second Proposed Transfer as if it was a First Proposed Transfer (and article 8.5.2 shall not apply).

Art. 9. Manager(s).

- 9.1 The Company shall be managed by one or several managers who shall be unlimited liability shareholders (commandité) (the «Manager» and collectively the «Managers»). MODAVEN S.àr.l., prenamed, is appointed as the Manager of the Company.
- 9.2 The Manager(s) may be removed, for legitimate reasons only, by a decision of the General Meeting of Shareholders holding the Ordinary Shares adopted under the conditions required to amend the articles of incorporation of the Company.
- 9.3 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing all the Managers from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation, a successor manager.
 - 9.4 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager(s).
- 9.5 The Manager(s) who shall also hold the Management Share(s) is (are) jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.
- 9.6 The Management Share held by a Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.



Art. 10. Management Powers.

- 10.1 The Manager(s) is (are) vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company.
- 10.2 All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the General Meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager(s).
- 10.3 The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.
- **Art. 11. Binding signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of any Manager represented by duly appointed representatives, or by signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager(s).

Art. 12. Supervisory Board.

- 12.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the «Supervisory Board»), comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine and may authorise any actions of the Manager(s) that may, pursuant to applicable law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager(s).
- 12.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding 3 years but shall be revocable ad nutum by the general meeting. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.
 - 12.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or any two members or by any of the Managers.
- 12.4 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.
- 12.5 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.
- 12.6 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.
- 12.7 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.
 - 12.8 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.
- 12.9 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.
- 12.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. Conflicts of interest.

13.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager(s) or any one or more of the directors or officers of the Manager(s) is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager (s) who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. General Meeting of Shareholders.

- 14.1 The General Meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager(s).
- 14.2 General Meetings of Shareholders shall be convened by one Manager or by the Supervisory Board. General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager or the Supervisory Board setting



forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

- 14.3 The annual general meeting shall be held on the third Wednesday of the month of May at 11.30 a.m. at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 14.4 Other Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.
- 14.5 If the entire issued Share capital is represented at a General Meeting of Shareholders, the proceedings of the General Meeting will be valid even if no convening notice has been issued beforehand.
- **Art. 15. Shareholder voting rights.** Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any Meeting of Shareholders through a special proxy.

Art. 16. Shareholder decisions - majorities.

- 16.1 Resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be passed at simple majority vote of those present or represented and voting, unless otherwise provided in these Articles of Incorporation or by the Law of 1915. In particular, at any General Meeting of Shareholders convened to amend the Articles of Incorporation or decide on issues for which these Articles of Incorporation or the Law of 1915 refers to the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding Shares. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of Shareholders, a second meeting may be convened in accordance with the Law of 1915. The second Meeting shall validly deliberate regardless of the number of Ordinary Shares present or represented. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented.
- 16.2 In addition, any General Meeting of Shareholders may only be validly constituted if the Management Share(s) is duly represented and no decision may be taken at any General Meeting of Shareholders if not approved by the vote attaching to the Management Share(s), unless expressly otherwise provided in these Articles of Incorporation.
- **Art. 17. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

Art. 18. Distributions.

- 18.1 Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.
- 18.2 The balance may be distributed to the Ordinary Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.
- 18.3 Interim dividends may be declared and paid by the Manager(s) subject to observing the terms and conditions provided for by the law.
- 18.4 The share premium account may be distributed to the Ordinary Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.
 - 18.5 In the event of a dividend declaration, such allocation shall be made:
- 18.5.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Ordinary Share shall be distributed equally to all Share-holders pro rata to their Ordinary Shares regardless of class, then
- 18.5.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Ordinary Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class A shares are in existence).

Art. 19. Liquidation of the Company.

- 19.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager(s) then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.
- 19.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company in accordance with the provisions of Article 5and Article 18, provided that and subject to the liquidation surplus available, each share shall entitled the holder thereof to an amount at least equal to the issue price of such share and an amount equal to the amount as provided under article 18.5.1.

Art. 20. Definitions.

Approved Transfer Means a Transfer which has been approved by the Company in which case the Shares concerned by that Transfer may be transferred to the approved transferee (subject to the provisions of Article 8)

Articles of Incorporation or Articles Means the present articles of incorporation of the Company



Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Ordinary Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Ordinary Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Class Means a class of Ordinary Shares

General Meeting Means the general meeting of Shareholders of the Company

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Ordinary Shares.

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Proposed Transfer Means a proposed Transfer of Shares or any rights or interest therein

Shareholders Means the holders of shares in the Company

Shareholders Means the holders of Shares

Transfer Means any direct or indirect transfer of one or more Ordinary Shares or any right therein, attaching thereto or deriving therefrom, in full ownership, bare ownership, usufruct in whatever form and in particular any transfer for consideration or not, sale, appropriation, contribution, transfer of patrimony, gift, exchange, disposal, transfer, pledge, encumbrance, charge or otherwise or any promise or arrangement to that effect; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly

Art. 21. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 14,000.- (fourteen thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître M ^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MODAVEN & CO SCA (la «Société»), une société en commandite par actions, agissant par le biais de son commandité MODAVEN S.àr.l. (le «Commandité»), ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 4 mai 2007 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par M ^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Mme Miriam Schinner, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.



Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les trente deux mille (32.000) actions émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

- 2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- (A) Recomposer le capital social émis de la Société en
- (i) créant dix classes d'actions différentes, notamment les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J en maintenant l'Action de Commandité et déterminant les droits et obligations des différentes classes d'actions par la modification de l'article 5, de l'article 18 et de l'article 19 des Statuts tel que prévu ci-dessous;
- (ii) reclassification des trente et une mille neuf cent quatre vingt dix neuf (31.999) Actions Ordinaires existantes de la Société en onze mille cent soixante dix (11.170) actions de classe A, onze mille cent soixante dix (11.170) actions de classe B et neuf mille six cent cinquante neuf (9.659) actions de classe C et paiement d'une prime sur les actions de classe A de cent mille cinq cent trente Euros (€ 100.530,-), d'une prime sur les actions de classe B de cent mille cinq cent trente (€ 100.530,-) et une prime de quatre-vingt six mille neuf cent trente et un (€ 86.931) (représentant un total de deux cent quatre-vingt sept mille neuf cent quatre-vingt dix neuf Euros (€ 287.991,-);
- (iii) l'augmentation du capital social émis d'un montant de trente deux mille Euros (€ 32.000,-) à un montant de cent onze mille sept cent un Euros (€ 111.701,-) par un apport en espèces de MODACIN LUXEMBOURG S.à r.l. et par l'émission d'un total de soixante dix neuf mille sept cent une (79.701) actions dans les classes tel que prévu ci-dessous ayant une valeur nominale de un (1,-) Euro et un prix de souscription total de sept cent quatre vingt dix sept mille dix Euros (€ 797.010), souscription des nouvelles actions et paiement du prix de souscription total par paiement en espèces de sept cent quatre-vingt-dix-sept mille dix Euros (€ 797.010); allocation de la valeur nominale de un (1,-) Euro par action au capital social émis, un montant de onze mille cent soixante dix Euros (€ 11.170,-) à la réserve légale et le solde à la prime d'émission:

Classes d'actions à émettre	Nombre
	d'actions
C	1.511
D	11.170
E	11.170
F	11.170
G	11.170
H	11.170
1	11.170
J	11.170
Total	79.701

- (iv) déterminant les droits et obligations de chaque classe d'action en modifiant les articles 5, 18 et 19 et prévoyant un nouvel article 20, chacun tel que prévu dans les statuts modifiés et refondus sous le point (V) de l'ordre du jour cidessous;
- (v) en créant un capital social autorisé non libéré de un (1) milliard d'Euros représenté par un (1) milliard d'actions autorisées non libérées de chaque classe, avec une période de validité débutant à la date de la présente assemblée et se terminant au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte enregistrant les minutes de la présente assemblée dans le Mémorial en renonçant, supprimant ou limitant et autorisant le Commandité à renoncer, supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants tel que prévu par la loi luxembourgeoise sur les sociétés pour toute émission d'actions par apport en espèces, en nature et par voie de constitution de réserves disponibles et de prime par un tel capital social autorisé, constat du rapport conformément à l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés relatif aux circonstances et prix d'émissions des actions contre des espèces sans droits de souscription préférentiel; modification conséquente de l'article 5;
- (II) Autoriser la Société, ou toute filiale à 100%, d'acheter, de temps à autre, d'acquérir ou de recevoir des actions dans la Société jusqu'à 10% du capital social émis de temps à autre, et dans le cas d'acquisition pour des valeurs, à un prix d'acquisition n'étant pas inférieur à 0,01 Euro ni supérieur à 10% de la valeur de marché par action, tel que déterminé raisonnablement par le Commandité ou au-dessus du prix d'émission par action s'il est plus élevé et selon les conditions que le Commandité de la Société déterminera, à condition que cette acquisition soit conforme à l'Article 49-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et les lois et règlementations en vigueur, ladite autorisation étant accordée pour une période de 18 mois;
- (III) Prévoir des procédures de transfert et des restrictions par l'ajout d'un article 8 tel que décrit dans les statuts modifiés et refondus sous le point V ci-dessous;
 - (IV) Modifier l'article 4 (Objet) des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:
- « Article 4. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou



par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme par placement privé ou public à l'émission d'obligations, certificats de créance et notes, ainsi que toute autre sorte de sécurité ou instrument.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société considère appropriée, prendra toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.»

(V) Modifier et refondre les Statuts de la Société dans leur ensemble en prenant compte, entre autres, des résolutions ci-dessus et toute autre modification décrite dans les statuts modifiés et refondus, substantiellement dans la forme annexée dans les procurations.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de recomposer le capital social émis de la Société en créant dix classes d'actions différentes, notamment les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J en maintenant l'Action de Commandité et en déterminant les droits et obligations y attachés par la modification de l'article 5, de l'article 18 et de l'article 19 des Statuts tel que prévu dans l'ordre du jour et de renuméroter les articles suivants en conséquence.

L'assemblée a décidé de reclassifier les trente et une mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (31.999) Actions Ordinaires existantes de la Société en onze mille cent soixante dix (11.170) actions de classe A, onze mille cent soixante-dix (11.170) actions de classe B et neuf mille six cent cinquante-neuf (9.659) actions de classe C et de payer une prime sur les actions de classe A de cent mille cinq cent trente Euros (€ 100.530,-), d'une prime sur les actions de classe B de cent mille cinq cent trente Euros (€ 100.530) et une prime sur les actions de classe C de quatre-vingt-six mille neuf cent trente et un euros (€ 86.931,-)(représentant un total de deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Euros (€ 287.991,-).

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de trente deux mille Euros (€ 32.000,-) à un montant de cent onze mille sept cent un Euros (€ 111.701,-) par un apport en espèces de MODACIN LUXEMBOURG S.à r.l. et par l'émission d'un total de soixante-dix-neuf mille sept cent une (79.701) actions dans les classes tel que prévu dans l'ordre du jour, ayant chacune une valeur nominale de un (1,-) Euro et un prix de souscription total de sept cent quatre-vingt-dix-sept mille dix Euros (€ 797.010,-).

Ensuite, l'actionnaire unique a souscrit aux nouvelles actions tel que décrit dans l'ordre du jour de l'assemblée et entièrement libéré les actions par paiement en espèces de sept cent quatre-vingt-dix-sept mille dix Euros (€ 797.010,-).

L'assemblée a décidé d'allouer valeur nominale de un (1,-) Euro par action au capital social émis, un montant de onze mille cent soixante-dix Euros (€ 11.170,-) à la réserve légale et le solde à la prime d'émission.

Preuve du paiement du prix total de souscription des soixante-dix-neuf mille sept cent une (79.701) actions ainsi émises (soit un total de prix de souscription de sept cent quatre-vingt-dix-sept mille dix euros (€797.010,-) et du paiement de la prime sur les actions reclassifiées de deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Euros (€ 287.991,-) (total: un million quatre-vingt-cinq mille et un euros (€1.085.001,-) a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé de déterminer les droits et obligations de chaque classe d'action en modifiant les articles 5, 18 et 19 et prévoyant un nouvel article 20, chacun tel que prévu dans les statuts modifiés et refondus sous le point (V) de l'ordre du jour ci-dessus.

L'assemblée a décidé de créer un capital social autorisé non libéré de un (1) milliard d'Euros représenté par un (1) milliard d'actions autorisées non libérées de chaque classe, avec une période de validité débutant à la date de la présente assemblée et se terminant au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte enregistrant les minutes de la présente assemblée dans le Mémorial en renonçant, supprimant ou limitant et autorisant le Commandité à renoncer, supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants tel que prévu par la loi luxembourgeoise sur les sociétés pour toute émission d'actions par apport en espèces, en nature et par voie de constitution de réserves disponibles et de prime par un tel capital social autorisé.

L'assemblée a constaté le rapport du Commandité conformément à l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés relatif aux circonstances et prix d'émissions des actions contre des espèces sans droits de souscription préférentiel.

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des Statuts en conséquence.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé d'autoriser la Société, ou toute filiale à 100%, d'acheter, de temps à autre, d'acquérir ou de recevoir des actions dans la Société jusqu'à 10% du capital social émis de temps à autre, et dans le cas d'acquisition pour



des valeurs, à un prix d'acquisition n'étant pas inférieur à 0,01 Euro ni supérieur à 10% de la valeur de marché par action, tel que déterminé raisonnablement par le Commandité ou au-dessus du prix d'émission par action s'il est plus élevé et selon les conditions que le Commandité de la Société déterminera, à condition que cette acquisition soit conforme à l'Article 49-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et les lois et règlementations en vigueur, ladite autorisation étant accordée pour une période de 18 mois.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de prévoir des procédures de transfert et des restrictions par l'ajout d'un nouvel article 8 tel que décrit dans les statuts modifiés et refondus sous le point V de l'ordre du jour.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 4 des Statuts de la Société tel que repris dans l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les Statuts de la Société dans leur ensemble en prenant compte, entre autres, des résolutions ci-dessus et toute autre modification décrite dans les statuts modifiés et refondus, substantiellement dans la forme annexée dans les procurations.

- Art. 1 ^{er}. Constitution, Dénomination sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination sociale de MODAVEN & CO SCA (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), telle que modifiée, et les présents Statuts.
- Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du (des) Gérant(s). Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du (des) Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont éminents, il(s) pourra(ont) transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cession complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire, demeurera une société luxembourgeoise.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme par placement privé ou public à l'émission d'obligations, certificats de créance et notes, ainsi que toute autre sorte de sécurité ou instrument.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société considère appropriée, prendra toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cent onze mille sept cent un euros (€111.701,-), divisé en

11.170 Actions de Classe A,

11.170 Actions de Classe B,

11.170 Actions de Classe C,

11.170 Actions de Classe D,

11.170 Actions de Classe E,

11.170 Actions de Classe F,

11.170 Actions de Classe G,

11.170 Actions de Classe H,

11.170 Actions de Classe I

11.170 Actions de Classe J (désignées ensemble les «Actions Ordinaires») et (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»), chaque Action ayant une valeur nominale de un (1,-) euro et ayant les droits et obligations indiqués dans



les présents Statuts. Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont désignées ci-après l'«Action» ou les «Actions».

- 5.2 L'Action de Commandité devra être détenue par MODAVEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant qu'associé commandité et en tant que Gérant de la Société.
- 5.3 Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à un milliard d' euro (€1.000.000.000,-), représenté par un milliard d'Actions Ordinaires. Toutes les Actions Ordinaires autorisées, mais non émises, expireront cinq (5) ans après la publication de l'acte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prévoyant le capital social autorisé de la Société dans le Mémorial. Le Gérant est autorisé à émettre à partir du capital social autorisé des Actions Ordinaires supplémentaires (et/ou des instruments convertibles en actions ou donnant un droit de souscription aux Actions Ordinaires), dans la limite du capital social autorisé, en totalité ou en partie et, de temps à autre (au pro rata dans chaque Classe alors existante), mais sans réserver de droit de souscription préférentiel aux Actionnaires existants de toute Classe, qu'il peut déterminer à sa discrétion pendant une période commençant à la date de l'Assemblée Générale extraordinaire prévoyant le capital social autorisé (et par la suite, son renouvellement) et expirant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication du procès-verbal de cette Assemblée Générale extraordinaire dans le Mémorial. Dans le cas d'émissions d'Actions Ordinaires dans les limites du capital social autorisé, le Gérant doit faire porter ces émissions dans un acte notarié conformément à la loi et le présent article 5 devra être modifié en conséquence.
 - 5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.
 - 5.5 La Société ne peut émettre des fractions d'actions.
 - 5.6 Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des dispositions des Statuts).
- 5.7 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.
- 5.8 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des Actions, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classe entière d'Actions par le rachat ou l'annulation de toutes les Actions Ordinaires en émission dans cette (ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes d'Actions Ordinaires, ces annulations et rachats d'Actions seront effectuées dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).
- 5.9 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions Ordinaires (dans l'ordre prévu à l'article 5.9), cette Classe d'Actions donne droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires) et les détenteurs d'Actions Ordinaires de la Classe d'Actions rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action Ordinaire de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui est annulée.
- 5.10 La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions Ordinaires en émission dans la Classe d'Actions Ordinaires devant être rachetée et annulée.
- 5.11 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le(s) Gérant(s) et approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe concernée sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la manière requise pour la modification des Statuts étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être plus élevé que le Montant Disponible.
- 5.12 Au moment du rachat et de l'annulation des Actions Ordinaires de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action deviendra due et payable par la Société.

Art. 6. Actions nominatives.

- 6.1 Toutes les actions de la Société seront émises en tant qu'actions nominatives.
- 6.2 Un registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société et le nombre d'actions détenues par lui.
- 6.3 L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives établira le droit de propriété sur ces actions nominatives.
- 6.4 Le(s) Gérant(s) est/sont autorisé(s) à accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives tout transfert sur base de la remise de tout document approprié relatif au transfert des actions nominatives entre le cédant et le
- 6.5 Les actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonces pourra être envoyée. Cette adresse sera également reprise dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle que reprise dans le registre des actionnaires au moyen de l'envoi d'une notification écrite à la Société.
- 6.6 La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété d'action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit concernant ces actions doivent nommer un seul représentant pour



représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) seront suspendus.

Art. 7. Certificats. A la requête d'un actionnaire, des certificats confirmant l'inscription de cet actionnaire au registre des actionnaires seront délivrés sous la dénomination que le(s) Gérant(s) déterminera(ont). Ces certificats auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification qui seront déterminées par le(s) Gérant(s). Ces certificats seront signés manuellement ou par facsimilé par un Gérant ou par son délégué. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 8 Transfert d'actions.

- 8.1 Les Actions de la Société sont librement transférables sous réserve des dispositions prévues dans les présents Statuts et en particulier le présent Article ainsi que des dispositions d'un pacte d'actionnaire ou contrat similaire entre les actionnaires et la Société ou dûment notifié à la Société (le cas échéant).
- 8.2 Chaque Actionnaire devra s'assurer que tout Transfert d'Actions Ordinaires (ou tout intérêt ou droit en résultant ou s'y rapportant) soit effectué conformément aux dispositions des présents Statuts et que tout Transfert d'Actions Ordinaires effectué contrairement à ces dispositions soit nul et ne soit pas inscrit dans le registre des Actionnaires de la Société.
- 8.3 Si les dispositions d'un pacte d'actionnaire ou contrat similaire (le cas échéant) qui peut être conclu entre les Actionnaires le prévoient, tout Transfert d'Actions sera soumis à l'adhésion à ce contrat du cessionnaire concerné.
- 8.4 Aucun transfert d'Actions Ordinaires ne pourra être effectué par un Actionnaire avant le 31 juillet 2013 (la «Période de Lock-Up») à moins que le Gérant n'en décide autrement, à sa discrétion.
- 8.5 Après la Période de Lock-Up, les Actions Ordinaires peuvent être Transférées sous réserve de la procédure indiquée ci-dessous (et sous réserve des dispositions des Articles 8.1 à 8.3).
- 8.5.1 Si un Actionnaire (l'«Actionnaire Demandeur») (autre qu'un Gérant) souhaite effectuer un Transfert de bonne foi d'une ou plusieurs Actions Ordinaires (ou tout droit ou intérêt s'y rattachant) à un tiers (le «Premier Transfert Proposé»), l'Actionnaire Demandeur devra donner un préavis écrit à la Société indiquant le nombre et la classe d'Actions Ordinaires concernées (les «Actions Proposées»), les coordonnés du cessionnaire proposé (en particulier, son nom et ses actionnaires directs et indirects (dans le cas d'une personne morale) (le «Cessionnaire Proposé»), le paiement contre lequel les Actions Proposées seront transférées et toute autre information que le Gérant pourra demander raisonnablement). La Société (agissant par son Gérant) devra, dans une période de 14 jours ouvrables, informer l'Actionnaire Demandeur si un Premier Transfert Proposé est un Transfert Approuvé:
- 8.5.1.1 si un Premier Transfert Proposé est un Transfert Approuvé, l'Actionnaire Demandeur peut Transférer les Actions Proposées au Cessionnaire Proposé pendant une période de 30 jours ouvrables (sous réserve de l'article 7.3). Si le Transfert Approuvé n'a pas été effectué pendant cette période, il ne sera plus un Transfert Approuvé et la procédure indiquée dans le présent article 8.5.1 sera de nouveau applicable.
- 8.5.1.2 si un Premier Transfert Proposé n'est pas un Transfert Approuvé, le Transfert Proposé ne pourra pas être effectué par l'Actionnaire Demandeur.
- 8.5.2 Dans le cas de l'article 8.5.1.2, si le même Actionnaire Demandeur donne un préavis écrit à la Société concernant un nouveau Transfert Proposé de bonne foi des mêmes Actions Proposées (le «Deuxième Transfert Proposé») à un cessionnaire autre que le Cessionnaire Proposé (le «Deuxième Cessionnaire Proposé»), pendant une période de 14 jours ouvrables la Société ou un ou plusieurs Actionnaires Affiliés détenant ensemble plus de 50% du capital social émis de la Société ont offert de racheter ou d'acquérir les Actions Proposées sous le Deuxième Transfert Proposé de la part de l'Actionnaire Demandeur, l'Actionnaire Demandeur devra transférer les Actions Proposées à la Société ou un ou plusieurs Actionnaires Affiliés détenant ensemble plus de 50% du capital social émis de la Société, le cas échéant.
- 8.5.3 Si la Société considère qu'un Transfert Proposé n'est pas de bonne foi, l'article 8.5.1 s'appliquera au Deuxième Transfert Proposé comme s'il était un Premier Transfert Proposé (et l'article 8.5.2 ne sera pas applicable).

Art. 9. Gérant(s).

- 9.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui auront la qualité d'associé commandité (le « Gérant » et ensemble les «Gérants»). MODAVEN S.à r.l., prénommée, est nommée en tant que Gérant de la Société.
- 9.2 Le(s) Gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) uniquement pour des raisons légitimes, par une décision de l'assemblée des associés détenant les Actions Ordinaires adoptées aux conditions requises pour une modification des Statuts de la Société.
- 9.3 En cas d'incapacité légale, liquidation ou toutes autres situations permanentes empêchant tous les Gérants d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée pour autant que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, pour adopter les mesures urgentes ou de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires, que cet administrateur convoquera dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer aux conditions de quorum et de majorité requis pour une modification des Statuts un successeur au gérant.
 - 9.4 Toute nomination d'un nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du/des Gérant(s).



- 9.5 Le(s) Gérant(s) qui détiendra(ont) également l'(les) Action(s) de Commandité est/sont responsable(s) conjointement et solidairement pour toutes les dettes de la Société qui ne pourront pas être couvertes par les avoirs de la Société.
- 9.6 L'Action de Commandité détenue par un Gérant peut être transférée uniquement à un successeur ou gérant additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Art. 10. Pouvoirs de gestion.

- 10.1 Le(s) Gérant(s) a/ont le pouvoir les plus étendus pour faire tout acte d'administration de la Société et autoriser et/ou accomplir tout acte d'administration, disposition et gestion en conformité avec l'objet de la Société.
- 10.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du/des Gérant(s).
- 10.3 Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de toute manière ou qualité si ce n'est pour exercer leur droit d'actionnaire lors des assemblées générales. Leur responsabilité sera limitée au montant de leurs apports à la Société.
- Art. 11. Pouvoir de signature. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un Gérant, agissant par le biais d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisé(s), ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) par le(s) Gérant(s).

Art. 12. Conseil de Surveillance.

- 12.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»), composé de trois membres au moins. Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le(s) Gérant(s) sur toutes les affaires que le(s) Gérant(s) décidera(ont) et pourra (ont) autoriser les actes du/des Gérant(s) qui pourraient, selon la loi, les règlement ou les Statuts, excéder les pouvoirs du/des Gérant(s).
- 12.2 Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas trois ans mais peuvent être révoqués ad nutum par l'assemblée générale. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut nommer en son sein un président.
 - 12.3 Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou deux membres ou par un des Gérants.
- 12.4 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans la convocation. Il peut être renoncé à un tel avis par accord écrit, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues aux temps et lieu déterminés par une résolution préalable du Conseil de Surveillance ou si tous les membres sont présents ou représentés.
- 12.5 Tout membre pourra agir à toute réunion en se faisant représenter en désignant par lettre, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication, un autre membre pour le représenter. Un membre peut représenter un ou plusieurs membre(s) absent(s).
- 12.6 Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement, uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.
- 12.7 Les décisions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance.
 - 12.8 Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.
- 12.9 Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront la même force que des décisions votées aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, par fax ou tout autre moyen similaire de communication. La réunion des exemplaires signés formera la décision du Conseil de Surveillance. Les décisions ainsi prises sont équivalentes à celles prises par les membres réunis en personne.
- 12.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre. Toute réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou moyen similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une telle réunion par un de ces moyens équivaut à une participation ou à la tenue en personne d'une telle réunion.

Art. 13. Conflits d'intérêts.

13.1 Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou invalidée par le fait que le(s) Gérant(s) ou un ou plusieurs directeur(s) ou représentant(s) du/des Gérant(s) aurai(en)t un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire d'une telle société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir du/des Gérant (s), qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des



contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privée du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou affaires.

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires.

- 14.1 L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a le pouvoir d'adopter, mettre en place et ratifier toutes les mesures affectant les opérations de la Société, étant entendu que, sauf disposition contraire des Statuts, aucune décision ne sera adoptée valablement sans être approuvée par le(s) Gérant(s).
- 14.2 Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un Gérant ou le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées aux termes d'un avis émanant du Gérant ou du Conseil de Surveillance établissant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours (8) avant l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse de l'actionnaire repris au registre des actions nominatives.
- 14.3 L'assemblée générale annuelle se tiendra le troisième mercredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou tout autre endroit au Luxembourg spécifié dans la convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 14.4 D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.
- 14.5 Si l'entièreté du capital social émis est représentée à une assemblée générale des actionnaires, l'assemblée pourra être tenue valablement même en l'absence de toute convocation préalable.
- Art. 15. Droits de vote des actionnaires. Tout actionnaire peut prendre part aux délibérations. Il détiendra un nombre de votes égal au nombre d'actions détenues dans la Société et peut valablement agir à toute assemblée des actionnaires au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 16. Décisions des actionnaires - majorités.

- 16.1 Les décisions des assemblées générales des actionnaires convoquées valablement seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant, sauf disposition contraire des Statuts ou dans la Loi de 1915. En particulier, lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée afin de modifier les Statuts ou de prendre des décisions pour lesquelles ces Statuts ou la Loi de 1915 fait référence aux conditions requises pour une modification des Statuts, le quorum de présence sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale des actionnaires, une seconde assemblée générale pourra être convoquée conformément à la Loi de 1915. La seconde assemblée générale délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions présent ou représenté. A chaque réunion, les décisions devront être adoptées par au moins deux tiers des actionnaires présents ou représentés.
- 16.2 De plus, toute assemblée générale des actionnaires ne sera valablement constituée que si l'Action de Commandité est représentée et nulle décision ne pourra être prise par une assemblée générale des actionnaires si elle n'est approuvée par le vote attaché à l'Action de Commandité, sauf disposition contraire dans les Statuts.
- **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Distribution.

- 18.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
 - 18.2 Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale.
- 18.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le(s) Gérant(s) sous réserves d'observer les termes et conditions fixés par la loi.
- 18.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.
 - 18.5 Dans le cas d'une déclaration de dividendes, l'allocation sera faite de la manière suivante:
- 18.5.1 un montant égal à 0.25% de la valeur nominale de chaque Action Ordinaire devra être payé de manière égale à tous les Actionnaires au pro rata de leurs Actions Ordinaires, sans tenir compte de la classe, ensuite
- 18.5.2 le solde du montant total distribué sera alloué dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe d'Actions Ordinaires dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. premières actions de Classe J, ensuite s'il n'existe aucune action de Classe J, les actions de Classe I et ainsi de suite jusqu'à l'existence d'actions de Classe A uniquement).

Art. 19. Liquidation de la Société.

19.1 En cas de dissolution de la Société, quelles qu'en soient les raisons ou moments, il sera procédé à la liquidation par les soins des liquidateurs ou du/des Gérant(s) alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux article 144 et suivants de la Loi de 1915.



19.2 Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société en conformité avec les dispositions des articles 5 et 18, à condition que et sujet au surplus de liquidation disponible, chaque action donnera droit à son détenteur à un montant au moins égal au prix d'émission de cette action et à un montant égal au montant prévu à l'article 18.5.1.

Art. 20. Définitions.

Transfert Approuvé Signifie un Transfert qui a été approuvé par la Société, dans lequel cas les Actions concernées par ce Transfert peuvent être transférées au cessionnaire approuvé (sous réserve des dispositions de l'Article 8)

Statuts Signifie les présents statuts de la Société

Montant disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

MD = (PN+P+RC) - (P+RL)

où:

MD= Montant Disponible

PN= Profits Nets (incluant les profits reportés)

P= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC= montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions devant être annulée

P= pertes (incluant les pertes reportées)

RL= sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Classe Signifie une classe d'Actions Ordinaires

Assemblée Générale Signifie l'assemblée générale des Actionnaires de la Société

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date, qui n'est pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe d'Actions Ordinaires Concernée

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires

Transfert Proposé Signifie un Transfert d'Actions proposé ou tout droit ou intérêt y relatif

Actionnaires Signifie les détenteurs d'actions dans la Société

Transfert Signifie tout transfert direct ou indirect d'une ou plusieurs Actions Ordinaires ou droit s'y rattachant ou en résultant, en pleine propriété, nue propriété, usufruit sous quelque forme que ce soit et en particulier tout transfert pour considération ou non, vente, appropriation, contribution, transfert de patrimoine, don, échange, disposition, transfert, gage, lien, charge ou autrement ou toute promesse ou arrangement à cet effet; et toute référence à Transfert, Transférant ou Transféré, Transférable doit être construite en conséquence

Art. 21. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 14.000,- (quatorze mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, M. Schinner, R. Beyer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, Relation: LAC/2007/9238. — Reçu 10.850,01 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077475/242/925.

(070084769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.



Luxalpha Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.874.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour LUXALPHA SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dinklage / A. Trappendreher

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007076632/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08357. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Investment H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.156.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42.588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT H S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.156 and incorporated by deed drawn up on 6 December 2005 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 651 on 30 March 2006 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT H S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 113.156 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 6 décembre 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 651 du 30 mars 2006 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11468. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077067/211/89.

(070084183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.



CEREP Investment P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 114.493.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT P S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.493 and incorporated by deed drawn up on 1 February 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 956 on May 16, 2006 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT P S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.493 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 6 février 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 956 du 16 mai 2006 (la «Société»);



adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11469. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077068/211/89.

(070084179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Montfortlux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 12A, A Benzelt. R.C.S. Luxembourg B 109.409.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077645/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06513. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

CEREP Investment Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.154.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.



CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT Z S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.154 and incorporated by deed drawn up on 28 November 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 69 on 29 January 2007 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT Z S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.154 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 28 novembre 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 69 du 29 janvier 2007 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:



«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11474. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077073/211/89.

(070084156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Elite Print S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.280.

Monsieur François Lanners, employé privé, né le 3 octobre 1948 à Mersch, Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Monsieur François Lanners occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de catégorie B.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

ELITE PRINT S.A.

L. Röll/ F. Lanners

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2007076956/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

CEREP Investment T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.660,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.257.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);



in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT T S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.257 and incorporated by deed drawn up on 12 April 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 1345 dated 12 July 2006 (page 64525) (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT T S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.257 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 12 avril 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 1345 en date du 12 juillet 2006 (page 64525) (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.



Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007. Relation: LAC/2007/11471. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077069/211/89.

(070084174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Lirem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.906.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mars 2007

Messieurs Eric Merlin et Norbert Schmitz et la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour LIREM S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007076597/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Compagnie Foncière et Industrielle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.657.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075698/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08032. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.



Coin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.421.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 9 mai 2007 que:

- l'assemblée renomme le gérant sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 juin 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007076951/695/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

LNR Europe Investors S. à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.281.

Extrait rectificatif de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 16 septembre 2005

Suite à une erreur matérielle, il a été publié dans l'extrait de la résolution des gérants enregistrée sous la référence L070028411.05, en date du 26 février 2007, que le siège social de la Société a été transféré au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 16 septembre 2005.

Il faut lire 25 B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 25 juin 2007.

T. Zwart.

Référence de publication: 2007076950/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

S.A.Temco Services-Succursale à Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 42.338.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue le 27 février 1997 à Bruxelles

- L'Assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs suivants:
- Monsieur Herman Jack Hellman, né le 17 septembre 1922 à New York, demeurant à New York, Etats-Unis d'Amérique, One Park Avenue, 10016.
- Monsieur Benjamin Tepper, né le 12 décembre 1926 à Bielsk, Pologne, demeurant à 1640 Rhode Saint Genèse, Belgique, avenue Brassine, 38A;
- Monsieur Julien Manssens, né le 22 août 1935 à Sint-Antelinks, Belgique, demeurant à 9500 Aalst, Belgique, Kerkhoflaan, 56;
- Monsieur John Willems, né le 22 avril 1951 à Zonhoven, Belgique, demeurant à 3520 Zonhoven, Belgique, Kleine Hellekensstraat, 53;

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle de 2000.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue le 24 février 2000 à Bruxelles

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Herman Jack Hellman, né le 17 septembre 1922 à New York, demeurant à New York, Etats-Unis d'Amérique, 10016, One Park Avenue;
- Monsieur Benjamin Tepper, né le 12 décembre 1926 à Bielsk, Pologne, demeurant à 1640 Rhode Saint Genèse, Belgique, avenue Brassine, 38A;
- Monsieur Julien Manssens, né le 22 août 1935 à Sint-Antelinks, Belgique, demeurant à 9500 Aalst, Belgique, Kerkho-flaan, 56;



L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur John Willems, Monsieur Jozef Genyn, né le 20 novembre 1948 à Antwerpen, Belgique, demeurant à 1640 Rhode Saint Genèse, Belgique, Safflerlaan, 19A;

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle de 2003.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue le 27 février 2003 à Bruxelles

L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Herman Jack Hellman, né le 17 septembre 1922 à New York, demeurant à New York 10065, Etats-Unis d'Amérique, 254 East 68th Street;
- Monsieur Benjamin Tepper, né le 12 décembre 1926 à Bielsk, Pologne, demeurant à 1640 Rhode Saint Genèse, Belgique, avenue Brassine, 38A;
- Monsieur Jozef Genyn, né le 20 novembre 1948 à Antwerpen, Belgique, demeurant à 1640 Rhode Saint Genèse, Belgique, Safflerlaan, 19A;

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Manssens, Monsieur Robert Crevels, né le 11 mars 1949 à Mortsel, Belgique, demeurant à 2970 Schilde, Belgique, Catharinadreef, 13;

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2006.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue le 27 février 2004 à Bruxelles L'assemblée prend acte et accepte la démission de:

- Monsieur Herman Jack Hellman, né le 17 septembre 1922 à New York, demeurant à New York 10065, Etats-Unis d'Amérique, 254 East 68th Street;
- Monsieur Benjamin Tepper, né le 12 décembre 1926 à Bielsk, Pologne, demeurant à 1640 Rhode Saint Genèse, Belgique, avenue Brassine, 38A;
- Monsieur Jozef Genyn, né le 20 novembre 1948 à Antwerpen, Belgique, demeurant à 1640 Rhode Saint Genèse, Belgique, Safflerlaan, 19A;
 - Monsieur Robert Crevels, demeurant à 2970 Schilde, Belgique, Catharinadreef, 13;

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Herman Jack Hellman, né le 17 septembre 1922 à New York, demeurant à New York 10065, Etats-Unis d'Amérique, 254 East 68th Street;
- Monsieur Benjamin Tepper, né le 12 décembre 1926 à Bielsk, Pologne, demeurant à 1640 Rhode Saint Genèse, Belgique, avenue Brassine, 38A;
- Monsieur Jozef Genyn, né le 20 novembre 1948 à Antwerpen, Belgique, demeurant à 1640 Rhode Saint Genèse, Belgique, Safflerlaan, 19A;

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2007.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue le 21 juin 2006 à Bruxelles

L'assemblée décide de nommer comme administrateur Monsieur Henrik Thomassian, né le 31 mai 1948 en Iran, demeurant à Rye, NY 10580, Etats-Unis d'Amérique, 100 Sonn Drive;

Son mandat court jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 juin 2007.

Pour la Société

M e G. Castegnaro

Un mandataire

Référence de publication: 2007074653/7259/69.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06598. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

CEREP Investment U S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 116.266.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.



CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT U S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.266 and incorporated by deed drawn up on 12 April 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 1369 on 15 July 2006 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT U S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.266 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 12 avril 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 1369 du 15 juillet 2006 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:



«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11472. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077070/211/89.

(070084170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

CEREP Investment W S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.378.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT W S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.378 and incorporated by deed drawn up on 7 July 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 1902 on 10 October 2006 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be



distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT W S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.378 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 7 juillet 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 1902 du 10 octobre 2006 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11473. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J. Elvinger.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Référence de publication: 2007077071/211/89.

(070084163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Science 14, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.247.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 17 janvier 2007 que:

- Monsieur Luc Sunnen, né à Luxembourg le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
- Monsieur Christophe Fender, né à Strasbourg (France) le 10 juillet 1965, résidant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Ont été nommé gérants de la société.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007076983/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06279. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

C71, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.205.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 17 janvier 2007 que:

- Monsieur Luc Sunnen, né à Luxembourg le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
- Monsieur Christophe Fender, né à Strasbourg (France) le 10 juillet 1965, résidant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Ont été nommé gérants de la société.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007076984/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

De Witte and Morel Global Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 41, Zone d'Activité Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 36.981.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 mai 2007

En date du 31 mai 2007, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission des personnes suivantes:

Monsieur Chris Haynes de son mandat en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2006 et



Monsieur Rob Bloemen de son mandat en tant que gérant de la Société avec effet au 27 avril 2006.

- de nommer Madame Christine Raynaud, née le 17 juin 1958 à Lavelanet en France, demeurant au 29, rue Daubigny, 75017 Paris, France, en tant que nouveau administrateur de la Société avec effet au 4 juillet 2006 pour une durée déterminée de 6 ans.;
 - de révoquer BDO BELGIUM en tant que commissaire aux comptes avec effet au 23 février 2006.
- de nommer ATRIO SARL, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sou le numéro B 51.442, représentée par Monsieur Patrick Van Cauter, en tant que commissaire aux comptes avec effet au 23 février 2006, pour une durée déterminée de 3 ans.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Ivan de Witte
- Madame Caroline Louise Marshall
- Madame Christine Raynaud

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

DE WITTE & MOREL GLOBAL RESOURCES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074652/250/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03744. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Marvillo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 93.050.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 12 juin 2007 que:

- Madame Patricia Laughlin Zuccotti, né à New-York, Etats-Unis, le 27 mai 1947, résidant professionnellement au 4612 - 105th, Avenue NE, Kirkland, WA 98033, Etats-Unis.

a été nommée gérant de catégorie A de la Société avec effet au 12 juin 2007.

Le mandat du nouveau gérant est d'une durée illimitée.

Par conséquent, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Michael Bruce Adler;
- Madame Frances Josephine Erskine;
- Monsieur Alan Burns;
- Monsieur Harvey Smalheiser;
- Monsieur Burke Fremont Norton; et
- Madame Patricia Laughlin Zuccotti.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Marcel Stephany; et
- Monsieur Luc Sunnen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007076985/799/31.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.



AMACO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.628.

Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale d'actionnaires de la Société en date du 1 er juin 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale d'actionnaires du 1 ^{er} juin 2007 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- acceptation de la démission de M. Michael F. Elias, résidant au Rivierstaete, Amsteldijk 166-6, 1079 LH Amsterdarji, Pays-Bas, avec effet au 1 ^{er} juin 2007;
- acceptation de la démission de M. Kaarel A. Tedder, résidant au Weena 340, 3012 NJ Rotterdam, Pays-Bas, avec effet au 1 ^{er} juin 2007

comme administrateur de la société.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007076980/3984/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

AMACO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.628.

Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale d'actionnaires de la Société en date du 1 er juin 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale d'actionnaires du 1 ^{er} juin 2007 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- nomination de M. Jean Christophe Richard Schroeder, résidant au 25 Old Broad Street, London EC2N 1HQ, Great Britain, avec effet au 1 ^{er} juin 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007;
- nomination de M. Martin McDermott, résidant au 25 Old Broad Street, London EC2N 1HQ, Great Britain, avec effet au 1 ^{er} juin 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

comme administrateur de la société.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007076979/3984/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08961. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Gruppo Fabbri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 45.723.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 9 avril 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Davide Murari, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 14 juin 2006.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Davide Murari en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Commissaire sont venus à échéance à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:



- Monsieur Ermanno Fabbri, industriel, demeurant à I-41058 Vignola (Italie), Via Caselline, 237, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Ermanno Gozzoli, dirigeant, demeurant à I-41056 Savignano S. Panaro (Italie), 6, Via délia Vecchia, Administrateur:
- Monsieur Régis Donati, employé privé, au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.
- Monsieur Vincent Thill, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société FIDUCIAIRE MANACO S.A., 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A.

D. Murari / V. Thill

Administrateurs

Référence de publication: 2007074660/43/39.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord, Société Coopérative.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 91.576.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 28 juin 2007.

Signature

Directeur

Référence de publication: 2007075766/800223/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2007, réf. DSO-CF00354. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070082588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

MGP Idaho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.110.

STATUTS

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of May.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned

Appeared:

The company MGP EUROPE (LUX) III S.à r.l., having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 15, 2007, not yet published in the Mémorial C and not yet registered with the Luxembourg company register;

here represented by Ms Florie Gounon, juriste, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such mandatory, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability, (société à responsabilité limitée), which she declares to establish as follows:



- **Art. 1.** The above named parties and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.
- **Art. 2.** The object of the company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participations in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participations. The Company may in particular take up loans by whatever means, grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group. The Company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.
 - Art. 3. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.
 - Art. 4. The company's denomination shall be MGP IDAHO S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company.

Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

- **Art. 6.** The company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) parts of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.
 - Art. 7. The company's parts are freely transferable between partners.

They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part capital.

- **Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.
 - Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.
- **Art. 10.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. If several managers are appointed, they form a board of managers.

Decisions are taken at a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager or managers have the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

The managers may elect a chairman of their board and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A manager may participate in a meeting of the managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A manager may be represented at any meetings of the board of managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing manager.

Written resolutions signed by the manager or managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one manager is appointed, each manager can bind the company by his sole signature. The board may delegate signatory power to a third party in the context of a specific transaction.

- **Art. 11.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
 - Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.



Each partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The partners will have the power to appoint the manager or managers and to dismiss such manager or managers at any time in their discretion without giving reasons.

- Art. 13. The company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.
- **Art. 14.** Each year on the 31st of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.
 - Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.
- **Art. 16.** The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital. The balance may be used freely by the partners.

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn within 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

- **Art. 17.** At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.
 - Art. 18. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2007.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the five hundred (500) parts have been subscribed by the company MGP EUROPE (LUX) III S.à r.l., having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

All the parts are fully paid up by payment in cash such that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to the fact.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and seven hundred Euros (EUR 1,700.-).

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named share owner took the following resolutions:

- 1.- The company is to have three managers.
- 2.- The following persons are appointed as managers:
- Mr Neil Jones, Chief Financial Officer of MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, born in Kidderminster (United Kingdom) on July 12th, 1966, with professional address at Suite 1608, Three Pacific Place No.1 Queen's Road East, Hong Kong, People's Republic of China.
- Mr Alexander Jeffrey, Managing Director of MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, born in Sheffield (United Kingdom) on June 11th 1966, with professional address at London SW3 1LA, 203-205 Brompton Road, United Kingdom.
- Mrs Julie Mossong, group company secretary, born in Wirksworth (United Kingdom) on April 30th 1965, with professional address at L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
- 3.- Each manager can bind the Company by his sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies, filing of tax returns) provided any such transaction involves an amount of less than EUR 15,000.- (or equivalent). All other transactions require the signatures of two managers to bind the Company unless a manager has been authorised by a resolution of the managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.
- 4.- The company PricewaterhouseCoopers S.à r.l., L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 65.477), is appointed as statutory auditor.
 - 5.- The managers are appointed for an indefinite term.
 - 6.- The appointment of the auditor shall be valid until the date of the approval of the financial statements for 2007.
 - 7.- The registered office is to be situated in Luxembourg at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.



Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société MGP EUROPE (LUX) III S.à r.l., avec siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 15 mai 2007, non encore publié au Mémorial C et pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Florie Gounon, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sousseing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, l'investissement et le développement de biens mobiliers et immobiliers, et l'investissement dans les participations dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou étrangère ainsi que la gestion, le contrôle et le développement des participations. La Société peut en particulier souscrire à des prêts par tous moyens, accorder des sûretés et garanties, tant pour ses propres engagements que pour ceux de toutes autres sociétés appartenant au même groupe. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.
 - Art. 4. La société prend la dénomination de MGP IDAHO S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon la manière requise pour la modification des statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Où le conseil de gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
 - **Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance.



Les décisions sont prises à une majorité de votes.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants peuvent nommer un président du conseil de gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un gérant pourra participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un gérant peut se faire représenter lors des réunions du conseil de gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du conseil de gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par le ou les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un gérant nommé, chaque gérant peut engager la société par sa seule signature. Le conseil pourra déléguer pouvoir de signature à une tierce personne dans le contexte d'une transaction spécifique.

- **Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les gérants sont nommés par les associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

- Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les 30 jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui ne pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nom, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société MGP EUROPE (LUX) III S.à r.l., avec siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille sept cents Euros (EUR 1.700,-).



Décisions de l'associe unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 2.- Sont nommés gérants:
- Monsieur Neil Jones, Chief Financial Officer de MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, né à Kidderminster (Royaume-Uni) le 12 juillet 1966, ayant son adresse professionnelle à Suite 1608, Three Pacific Place No. 1 ^{er} Queen's Road East, Hong Kong, Chine;
- Monsieur Alexander Jeffrey, Managing director de MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, né à Sheffield (Royaume-Uni) le 11 juin 1966 ayant son adresse professionnelle à London SW3 1LA, 203-205 Brompton Road, Royaume-Uni;
- Madame Julie Mossong, group company secretary, née à Wirksworth (Royaume-Uni) le 30 avril 1965, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
- 3.- Chaque gérant peut engager la Société par sa seule signature pour des transactions relatives à l'administration générale de la Société (p.ex. la signature des procurations, les déclarations d'impôt) à la condition que le montant de chaque transaction ne dépasse pas EUR 15.000,- (ou l'équivalent); pour toutes autres transactions, la signature conjointe de deux gérants est requise pour engager la Société, à moins qu'un gérant soit autorisé par une résolution des gérants à engager la Société par sa seule signature dans le contexte d'une transaction spécifique.
 - 4.- Est nommée commissaire des comptes:
- La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.477).
 - 5.- Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.
 - 6.- Le mandat du réviseur d'entreprise restera valide jusqu'à l'agrément des comptes pour l'année 2007.
 - 7.- Le siège social de la société est fixé à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Gounon, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, LAC/2007/9864. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007077017/202/268.

(070084202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

F.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.893.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007077596/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09396. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.



Aixone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 89.908.

.o. Laxernboarg D or.rot

EXTRAIT

Il résulte de cinq actes de cession de parts sociales de la sàrl AIXONE du 14 juin 2006 que l'associé NETWORK ACCESS LLC, établi et ayant son siège social aux Etats-Unis, 520S. 7th street suite C, Las Vegas, NV.89101, détenteur de 100 (cent) parts de valeur nominale de 124,00 € (cent vingt-quatre euros) chacune libérées intégralement, a cédé 20 (vingt) de ses parts sociales à Monsieur Guy Perraut, demeurant à F-06510 Gattieres, 30, rue du Domaines, a cédé 20 (vingt) autres parts sociales à Monsieur Laurent Perraut, demeurant à F-13290 Les Mille, 18, bis, avenue Roger Chaudon, a cédé 20 (vingt) autres parts sociales à Madame Floriane Perraut, demeurant à F-06510 Gattieres, 30, rue du Domaine, a cédé 20 (vingt) autres parts sociales à Monsieur Christophe Perraut, demeurant à F-06510 Gattieres, 30, rue du Domaine et a cédé 20 (vingt) autres parts sociales à Madame Michèle Perraut, demeurant à F-06510 Gattieres, 30, rue du Domaine.

Avant ladite cession de parts sociales la répartition se présentait comme suit:

- NETWORK ACCESS LLC:	. 100 parts sociales
Nombre total de parts sociales:	. 100 parts sociales
En vertu des cessions de parts du 4 avril 2007, la nouvelle répartition des parts sociales se présen	te comme suit:
- Monsieur Guy Perraut:	. 20 parts sociales
- Monsieur Laurent Perraut:	. 20 parts sociales
- Madame Floriane Perraut:	. 20 parts sociales
- Monsieur Christophe Perraut:	. 20 parts sociales
- Madame Michèle Perraut:	. 20 parts sociales
Nombre total de parts sociales:	. 100 parts sociales

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature

Le mandataire de la sàrl AIXONE

Référence de publication: 2007074674/1553/32.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02609. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Haspolux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Haus 126B.

R.C.S. Luxembourg B 94.527.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HASPOLUX A.G.
FIDUCIARE EISLECK

Signature

Référence de publication: 2007075770/800953/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2007, réf. DSO-CF00350. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070082231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Arten, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 90.288.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 27 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:



Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les nouveaux Administrateurs suivants:

- Monsieur Edoardo Tubia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Mauro Giubergia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de ne pas renommer PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

ARTFN

E. Tubia / O. Piccinelli

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007076982/43/33.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

F.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.893.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007077598/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09398. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Aixone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.908.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales de la sàrl AIXONE du 20 août 2006 que l'associée OASYS SA, établie et ayant son siège social aux Seychelles, Mahe, Francis Rachel Street, Oliaji Trade Center, Suite 13, 1st floor, détenteur de 80 (quatre-vingt) parts de valeur nominale de 124,- € (cent vingt-quatre euros) chacune libérées intégralement, a cédé 80 (quatre-vingt) de ses parts sociales à la société NETWORK ACCESS LLC, établi et ayant son siège social aux Etats-Unis, 520S. 7th street suite C, Las Vegas, NV.89101.

Il résulte encore de ladite cession de parts sociales de la sàrl AIXONE du 20 août 2006 que l'associé Monsieur Hervé Poilvert, demeurant à F-06550 La Rochette-sur-Siagne, 185, Chemin du Moulin, Les Bastides du Moulin, détenteur de 20 (vingt) parts de valeur nominale de 124,- € (cent vingt-quatre euros) chacune libérées intégralement, a cédé 20 (vingt) de ses parts sociales à la société NETWORK ACCESS LLC, établi et ayant son siège social aux Etats-Unis, 520S. 7th street suite C, Las Vegas, NV.89101.



Avant ladite cession de parts sociales la répartition se présentait comme suit:

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

sàrl AIXONE

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007074673/1553/32.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05182. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Société de Produits Alimentaires Européens (SOPALE), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 18.795.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075755/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04609. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Gaard- a Rousebauer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 2, am Fuurt.

R.C.S. Luxembourg B 106.798.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075764/800806/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2007, réf. DSO-CF00358. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070082574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Eiknes International, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 85.585.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007075756/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08975C. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck